

---

**Séance du lundi 08 avril 2024**

Date de la convocation : 29 mars 2024

**Administrateurs : 20**

*L'an deux mille vingt-trois et le neuf octobre, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.*

**Présents : 13**

**Votants : 13**

**Présents** : Martine AUBRY, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Anne RAMAND, Bernard RENAUDIN, Claude THOMAS, Pascale ZEHR, Céline COLLIGNON

**Représentés :**

**Excusés** : Evelyne BERTHAUX, Sophie CHARRIOT, Dominique MARECHAL, Nathalie PHILIPPOT, Thierry RAMAND

**Absents** : Guillaume PALIN, Nathalie MEUNIER

---

**DCA\_2024\_06 - Objet : Adhésion à la Mission Locale du Sud Meusien**

La Présidente expose,

Vu le vote du Budget Primitif du CIAS en date du 8 avril 2024,

Considérant qu'une permanence de la Mission Locale à l'espace France Services de Villotte-sur-Aire se tient tous les premiers mercredis de chaque mois et qu'une permanence se tient à l'espace France Services de Beausite tous les troisièmes mercredis de chaque mois,

Considérant que le nombre d'habitants du territoire est de 6 409 ; selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques d'après la population municipale légale au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le montant de l'adhésion annuelle à la Mission Locale serait de 1,20 euros par habitant, soit 7 690.80 euros.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de :

- renouveler l'adhésion du CIAS De l'Aire à l'Argonne à la Mission Locale du Sud Meusien pour l'année 2024 dans les conditions établies par la convention financière et de partenariat 2022-2024

Date de transmission de l'acte: 26/04/2024 Date de reception de l'AR: 26/04/2024 055-200027787-DCA_2024_06-DE A G E D I
--

- verser une participation de 7 690.80 euros à ce titre à la Mission Locale du Sud Meusien
- dire que ce montant est inscrit au Budget Primitif 2024 du CIAS
- autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 9 janvier 2024  
et publié ou notifié  
le 9 janvier 2024